



Programme de formation

« Recyclage SSIAP 2 »

Objectif

Maintenir les compétences de chef d'équipe de sécurité incendie

Public

Cette formation s'adresse aux chefs d'équipe incendie en ERP ou en IGH et à toute personne détentrice du diplôme SSIAP 2 souhaitant satisfaire aux exigences en matière de recyclage de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Pour pouvoir exercer votre fonction dans un service de sécurité incendie vous devez mettre à jour vos compétences tous les 3 ans, pour cela vous devez effectuer :

- Un recyclage si vous n'avez pas dépassé votre date anniversaire de diplôme et si vous avez effectué un minimum de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction,
- Une remise à niveau si votre date anniversaire de diplôme est dépassée ou si vous avez effectué moins de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction.

Prérequis

- Être titulaire du diplôme SSIAP 2 et avoir effectué au moins 1607 heures dans la fonction sur les 36 derniers mois ;
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSE1 ou SST en cours de validité, ou PSC1 de moins de 2 ans.

Tarif

Sur devis

Durée

14 heures

Outils et méthodologie pédagogique

Point en amont de la formation avec restitution du besoin client.

Point en fin de formation, recueil des impressions.

Évaluation à chaud en fin de formation.

Méthode pédagogique : Heuristique, démonstrative, applicative

Nous disposons du matériel suivant afin d'assurer pleinement la formation :

- Un Clapet Coupe-Feu diamètre CR120 MM (avec contrôle de positions)
- Un Volet désenfumage 300 x 360 (avec contrôle de positions)
- Un inter coupe batterie

SECURICONSULT

Siège situé au : 85 rue de la bimoise – 62650 CLENLEU

Tél : 06.76.16.35.60 – Mail : admin@securiconsult.fr – Site : www.securiconsult.fr

Siret : 814 072 849 00031 – Numéro de déclaration d'activité : 32 59 10474 59 auprès du préfet de la région des Hauts-de-France. V2_06_04_2026



Programme de formation « Recyclage SSIAP 2 »

- 1 coupure alim 220 V
- Deux blocs secours (1 antipanique 400 lumens 1h et 1 évacuation 45 lumens 1h) avec une télécommande BT 12 V
- Une alimentation 220 x 24 volts avec disjoncteur
- Un système de sécurité incendie de catégorie A (1 Alarme incendie type 1 marque Finsécur , modèle KARA8UP avec CMSI et UGA / ECS)
- Un détecteur de fumée
- Un détecteur thermique
- Un déclencheur manuel
- Un diffuseur Lumineux
- Un diffuseur sonore
- Un indicateur d'action
- Une AGS
- Une ventouse 24 V à rupture (pour simulation porte coupe-feu
- Différents extincteurs (eau, poudre, CO2), Modèle CO2 et Eau en coupe ;
- Aire de feu permettant de justifier l'emploi d'un bac à feux écologiques à gaz ;
- Robinet incendie armé (cf convention de mise à disposition) ;
- Valise pédagogique 6 têtes de sprinklers
- Appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde ;
- Modèles d'imprimés, (registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses) ;
- Registre main courante sécurité : Journal de suivi des évènements relatifs à la sécurité dans les établissements
- Un générateur de flammes écologique
- Logiciel QUIZZBOX avec 10 télécommandes.

MOYENS D'ENCADREMENT DE LA FORMATION

La formation est réalisée par un formateur spécialisé dans le domaine de la sécurité incendie titulaire de la qualification SSIAP 3 et éventuellement de l'AP2 délivrée par l'ENSOSP.

LIEU DE FORMATION

Cette formation peut être dispensée dans vos locaux ou nos locaux.

MODALITES ET DELAIS D'ACCÈS

Merci d'adresser votre demande d'inscription au référent pédagogique cité ci-après.

Votre inscription sera considérée comme validée une fois que le devis de formation et la convention de formation seront retournées signées à notre organisme.

SECURICONSULT

Siège situé au : 85 rue de la bimoise – 62650 CLENLEU

Tél : 06.76.16.35.60 – Mail : admin@securiconsult.fr – Site : www.securiconsult.fr

Siret : 814 072 849 00031 – Numéro de déclaration d'activité : 32 59 10474 59 auprès du préfet de la région des Hauts-de-France. V2_06_04_2026



Programme de formation

« Recyclage SSIAP 2 »

Les dates de sessions seront communiquées dès votre demande d'inscription.

Si prise en charge par un OPCO, vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.

CONTACT

Antoine LECOUTRE – Référent pédagogique et référent handicap

Téléphone : 06.76.16.35.60

Mail : admin@securiconsult.fr

ACCESSIBILITÉ

Entretien préalable avec le référent handicap. Il appartient au client de s'assurer que les locaux soient conformes et accessibles aux personnes en situation de handicap.

PROGRAMME

La remise à niveau SSIAP 2 s'articule autour de 5 modules traités en 14 heures repris ci-dessous :

- **Séquence 1** : Prévention
- **Séquence 2** : Moyen de secours
- **Séquence 3** : Gestion du PC sécurité
- **Séquence 4** : Organisation d'une séance de formation
- **Séquence 5** : L'équipe de sécurité incendie

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation formative réalisée par le formateur au moyen de mises en situation.

CERTIFICATION

La présence à l'ensemble des séquences programmées à la remise à niveau

Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.

DATES

Nous consulter.

DISPOSITIONS PRATIQUES

Groupe de 15 personnes maximum.

SECURICONSULT

Siège situé au : 85 rue de la bimoise – 62650 CLENLEU

Tél : 06.76.16.35.60 – Mail : admin@securiconsult.fr – Site : www.securiconsult.fr

Siret : 814 072 849 00031 – Numéro de déclaration d'activité : 32 59 10474 59 auprès du préfet de la région des Hauts-de-France. V2_06_04_2026



Programme de formation « Recyclage SSIAP 2 »

RENSEIGNEMENTS CERTIFICATION

Nom du certificateur : MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Date de publication de la fiche : 10-12-2021

Code de la fiche : RS5642

SECURICONSULT

Siège situé au : 85 rue de la bimoise – 62650 CLENLEU

Tél : 06.76.16.35.60 – Mail : admin@securiconsult.fr – Site : www.securiconsult.fr

Siret : 814 072 849 00031 – Numéro de déclaration d'activité : 32 59 10474 59 auprès du préfet de la région
des Hauts-de-France. V2_06_04_2026